

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 17.01.2020 Date de révision: 11.08.2023 Remplace la version de: 20.01.2020 Version: 2.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : MAX BIOCIDE POUDRE

Product Code Pelsis : MAXPOE001

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange

: Barrière protectrice contre les puces parasites, les tiques. Élimine les parasites existants du

pelage de votre animal et l'empêche de se nourrir.l'alimentation.

Protégez votre chien et votre chat contre les nuisibles. Élimine les parasites existants du

pelage de votre animal et l'empêche de se nourrir.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi

: le mélange doit être utilisé pour l'application et l'utilisation mentionnées.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pelsis Belgium N.V.
Industrieweg, 15
BE- 2880 Bornem - Antwerpen
Belgium
T 0032(0)3 886 22 11 - F 0032(0)3 886 24 60

<u>bart.goiris@pelsis.com</u> - <u>www.pelsis.com</u>

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie conformément à la

réglementation locale.

# 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Non applicable.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

11.08.2023 (Date de révision) FR (français) 1/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Extraits de margosa	N° CAS: 84696-25-3 N° CE: 283-644-7	1- <3%	Non classé

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

- : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- : Aucune en utilisation normale. Consulter un médecin en cas de malaise. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.... En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).

Premiers soins après contact oculaire

Ce produit ne contient pas de composants dangereux. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Premiers soins après ingestion

: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Les effets aigus et retardés sont indiqués dans les sections 2 et 11.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non inflammable. de la poudre ABC. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: A température élevée, peut libérer des gaz toxiques.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Protection complète du corps.

Autres informations

: Procédure à suivre. Procédures d'urgence. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8). Évacuer la zone. Eloigner le personnel superflu.

11.08.2023 (Date de révision) FR (français) 2/8

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non classé comme substance chimique dangereuse. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. N'utilisez pas de sciure ou toute autre matière combustible pour éponger une matière déversée. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

Durée de stockage maximale Température de stockage Chaleur et sources d'ignition : 24 mois : 20 – 30 °C

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sans objet.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

un équipement de protection des yeux

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, Gants réutilisables					EN 420, EN 374-3

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

# 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : ambré.
Apparence : collier.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Odeur : caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion Pas disponible Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition 340 °C Inflammabilité Pas disponible Limite inférieure d'explosion Non applicable Limite supérieure d'explosion Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation 395 °C

Température de décomposition : Pas disponible

pH : 7

pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité Dispersable. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible : 925 kg/m3 @20°C Masse volumique : 0,925 @20°C Densité relative Densité relative de vapeur à 20°C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

# 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Alcalis forts.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Extraits de margosa (84696-25-3)	
DL50 orale rat	2050 mg/kg
DL50 cutanée rat	2050 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5,15 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

# 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

MAX BIOCIDE POUDRE	
CL50 - Poisson [1]	14,6 mg/l Rainbow trout
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	189 mg/l Water flea
CE50 72h - Algues [1]	> 400 mg/l scenedesmus sub

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement.

: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 07 04 99 - déchets non spécifiés ailleurs

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA	
14.1. Numéro ONU ou n	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballaç	14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# Transport par voie terrestre

Non applicable

# **Transport maritime**

Non applicable

### Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

# Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

# Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

# Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Toelating 4817B

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables